



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2003/L.22
8 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-neuvième session
Milan, 1^{er}-9 décembre 2003
Point 4 d) de l'ordre du jour

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

**GUIDE DES BONNES PRATIQUES ET AUTRES INFORMATIONS
SUR L'UTILISATION DES TERRES, LE CHANGEMENT
D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE**

Projet de conclusions proposé par la présidence

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec intérêt le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé «*Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry*» (Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie) (dénommé ci-après Guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur UTCATF), établi comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision 11/CP.7. Le Guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur UTCATF vise à aider les Parties à établir de meilleurs inventaires des gaz à effet de serre (GES) en réduisant autant que faire se peut la marge d'incertitude. Il vise également à faciliter l'établissement d'inventaires transparents, cohérents, exhaustifs, comparables et exacts.

2. Le SBSTA a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.11 concernant l'établissement d'un projet de cadre uniformisé de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.
3. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties pour adoption à sa neuvième session un projet de décision relatif à l'utilisation du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur UTCATF aux fins de l'établissement des inventaires nationaux de GES au titre de la Convention (FCCC/SBSTA/2003/L.22/Add.1).
4. Le SBSTA a décidé d'étudier à sa vingtième session les tableaux d'un cadre uniformisé de présentation (CUP) aux fins de la notification des inventaires de GES pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto et les informations correspondantes à communiquer, en se fondant sur le Guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur UTCATF, en vue de recommander à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième session un projet de décision sur un guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto.
5. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 février 2004 au plus tard, leurs observations sur les projets de tableaux du CUP pour la notification des inventaires de GES résultant des activités du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.11 et sur les informations relatives aux activités du secteur UTCATF à communiquer dans le cadre des inventaires annuels de GES au titre du Protocole de Kyoto. Il a prié le secrétariat d'actualiser les projets de tableaux du CUP pour les activités du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto, en tenant compte des observations communiquées par les Parties, afin de faciliter la poursuite de l'examen de cette question à sa vingtième question.
6. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GIEC intitulé «*Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types*» (Définitions et options méthodologiques envisageables pour inventorier les émissions résultant directement d'activités humaines de dégradation des forêts et de destruction d'autres types de végétation). Il a décidé d'examiner

plus avant les renseignements figurant dans ce rapport à sa vingtième session conformément au paragraphe 2 a) de la décision 11/CP.7.

7. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 mars 2004 au plus tard, leurs premières réflexions sur le rapport visé au paragraphe 6 ci-dessus, notamment sur les définitions qui pourraient être retenues dans le contexte du Protocole de Kyoto pour comptabiliser les émissions de GES d'origine anthropique résultant directement d'activités humaines de dégradation et de destruction du couvert végétal.

8. Le SBSTA a pris note du rapport de la réunion d'experts du GIEC faisant le point des connaissances scientifiques concernant les processus qui ont une incidence sur les stocks de carbone terrestre et l'influence de l'homme à cet égard, que le GIEC lui avait soumis comme suite à l'invitation formulée au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7.

9. Le SBSTA a noté la volonté de ses membres d'examiner les questions visées au paragraphe 1 h) du projet de décision -/CMP.1 (*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*) ainsi que la nécessité d'examiner les questions visées au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7.

10. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 avril 2004 au plus tard, leurs observations sur les questions visées au paragraphe 9 ci-dessus, et sur les autres questions concernant le secteur UTCATF.

11. Le SBSTA a décidé d'examiner à sa vingtième session les questions visées plus haut au paragraphe 9, les communications visées au paragraphe 10 ci-dessus et toute autre information pertinente, et d'étudier, éventuellement, ce qu'il conviendrait de faire ensuite.
